

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAR LE DUC

1 Rue François de Guise
55000 BAR LE DUC
Fax : 03.29.45.10.10
Minitel 3617 INFOGREFFE Internet : www.infogreffe.fr
Tél : 03.29.79.09.39

CENTRE COMPTABLE DE L'EST
CHAMPENOIS

RUE G. ARBOUIN
10006 TROYES CEDEX

V/REF :

N/REF : 2003 B 112 / 2005-A-24

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BAR LE DUC certifie qu'il a reçu le 12/01/2005,

Acte S.S.P. en date du 07/12/2004
- Cession de parts

Concernant la société

A R S (ADRESSAGE ROUTAGE STOCKAGE)
Société à responsabilité limitée
ZONE INDUSTRIELLE DE POPEY
55000 BAR LE DUC

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-24 le 12/01/2005

R.C.S. BAR LE DUC 450 181 425 (2003 B 112)

Fait à BAR LE DUC le 12/01/2005,



CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

. **Madame Francine USALUPPI**,
née le 20/05/1962 à REIMS (MARNE),
de nationalité française,

demeurant au 18, Rue Blondel (51100) REIMS,

D'une part,
ci-après dénommé "le cédant",

. **Monsieur Dragan DJORDJEVIC**,
né le 28/08/1969 à NEVERS (NIEVRE),
de nationalité française,

demeurant au 2, Rue de l'Eglise (55500) MENIL SUR SAULX,

. **Madame Isabelle BASSO**,
née le 03/03/1972 à ETAMPES (ESSONNE),
de nationalité française,

demeurant au 2, Rue de l'Eglise (55500) MENIL SUR SAULX,

D'autre part,
ci-après dénommés "les cessionnaires",

Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Suivant acte SSP en date à MENIL SUR SAULX du 8 septembre 2003, enregistré à BAR LE DUC, le 17 septembre 2003, bordereau 2003/447, case n°1, extrait 965, il existe une société à responsabilité limitée dénommée « A R S (Adressage Routage Stockage) », au capital de 35 000 €, divisé en 1 750 parts de 20 € chacune, entièrement libérées, dont le siège social est fixé à BAR LE DUC (55000) Zone Industrielle de Popey, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BAR LE DUC, sous le numéro 450 181 425.

Il est rappelé que les parts sociales cédées sont représentatives d'apports en numéraire effectués lors de la constitution de la société.

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

IS

DD FU

CESSION

Par les présentes :

Madame Francine USALUPPI cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à :

- **Monsieur Dragan DJORDJEVIC** qui accepte, 140 parts sociales de 20 € lui appartenant dans la Société sus-visée, numérotées de 1471 à 1610.
- **Madame Isabelle BASSO** qui accepte, 140 parts sociales de 20 € lui appartenant dans la Société sus-visée, numérotées de 1611 à 1750.

M. Dragan DJORDJEVIC et Mme Isabelle BASSO deviennent les propriétaires des parts cédées à compter de ce jour et sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Les cessionnaires auront seuls droit aux dividendes susceptibles d'être attribués auxdites parts au titre des résultats de l'exercice en cours.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix unitaire de VINGT EUROS (20 €) par part sociale, soit le prix global de CINQ MILLE SIX CENTS EUROS (5 600 €).

Soit le prix de 2 800 € pour Monsieur Dragan DJORDJEVIC.

Soit le prix de 2 800 € pour Madame Isabelle BASSO.

Lesquels prix ont été payés à l'instant même au cédant qui le reconnaît et en donne valable et définitive quittance à M. Dragan DJORDJEVIC et Mme Isabelle BASSO, cessionnaires.

AGREMENT DE LA CESSION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en date du 4 décembre 2004 la collectivité des associés a autorisé la présente cession de parts sociales.

FORMALITES DE PUBLICITE

La présente cession sera notifiée à la Société par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

IB
DD FV

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par les cessionnaires qui s'y obligent.

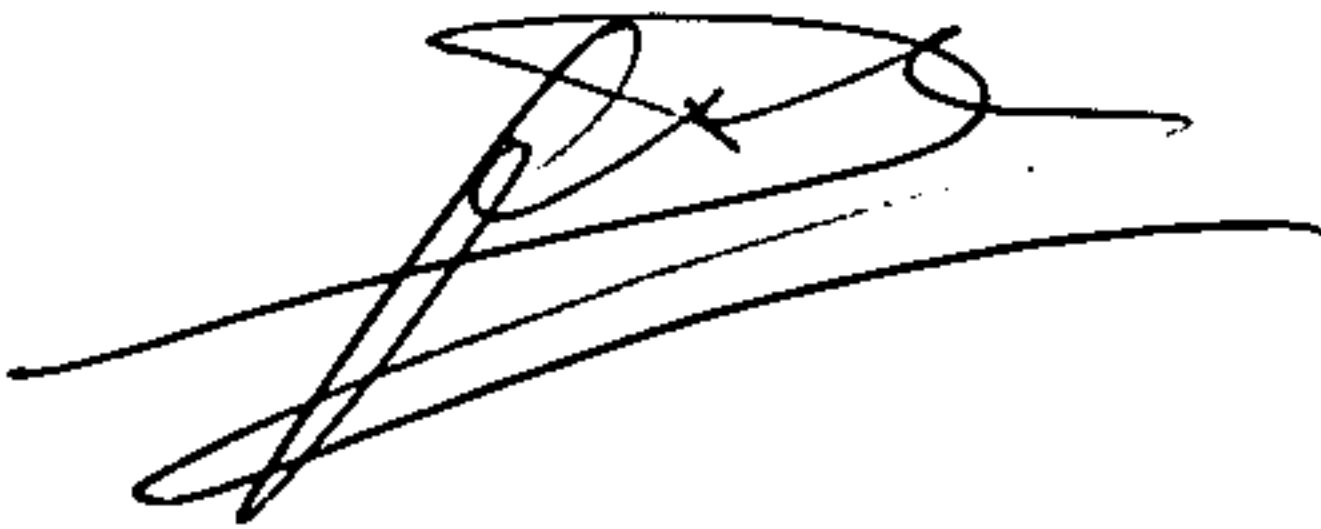
Fait à BAR LE DUC.

Le 7 décembre 2004.

En 8 originaux.

M. Dragan DJORDJEVIC (1)

Lu et Approuvé



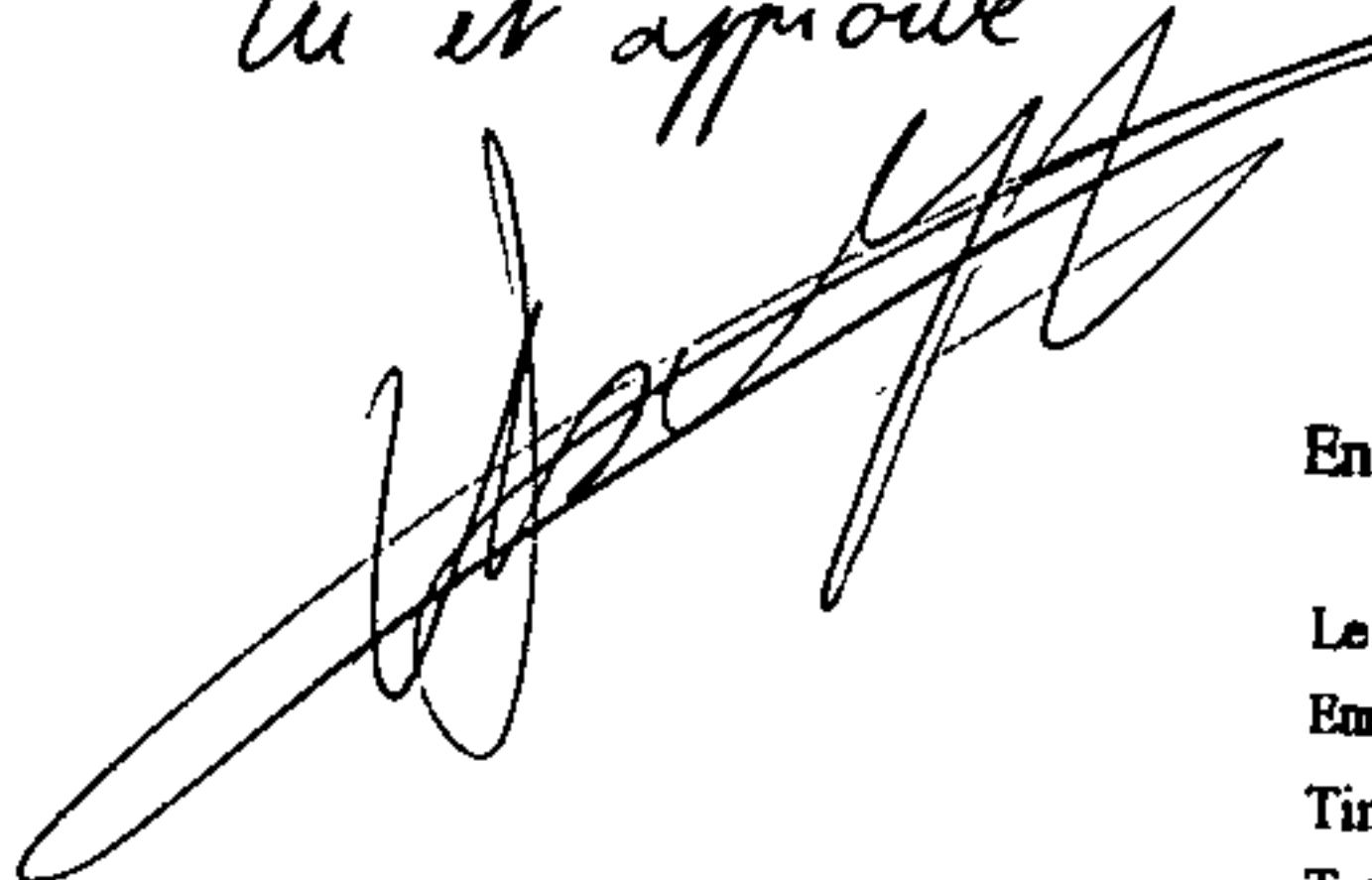
Mme Isabelle BASSO (1)

Lu et approuvé



Mme Francine USALUPPI (1)

Lu et approuvé



Enregistré à : RECETTE DIVISIONNAIRE DES IMPOTS DE BAR LE DUC

Le 06/01/2005 Bordereau n°2005/7 Case n°3

Ext 16

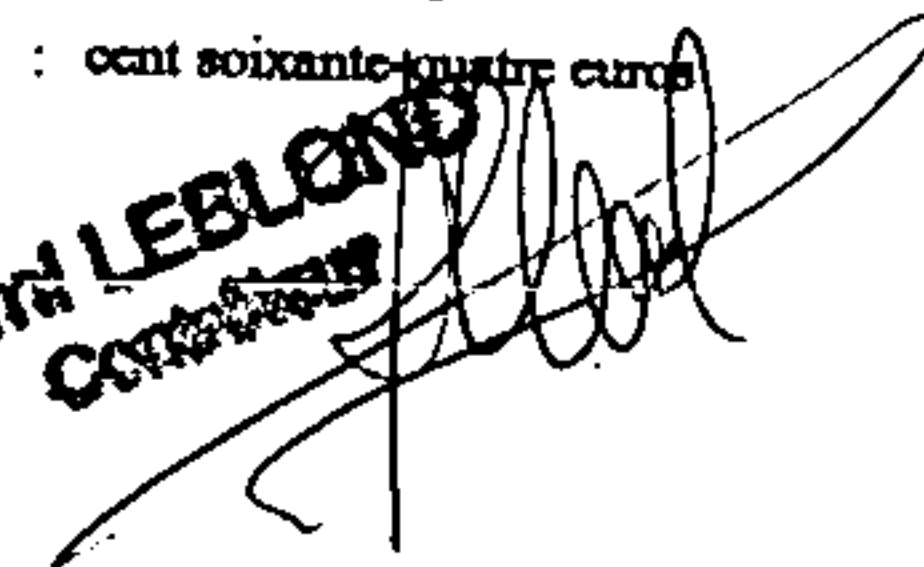
Enregistrement : 92 €

Timbre : 72 €

Total liquidé : cent soixante-quatre euros

Montant reçu : cent soixante-quatre euros

Le Contrôleur

Rémy LEBLANC
Contrôleur


(1) Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé"

ES

DD FU